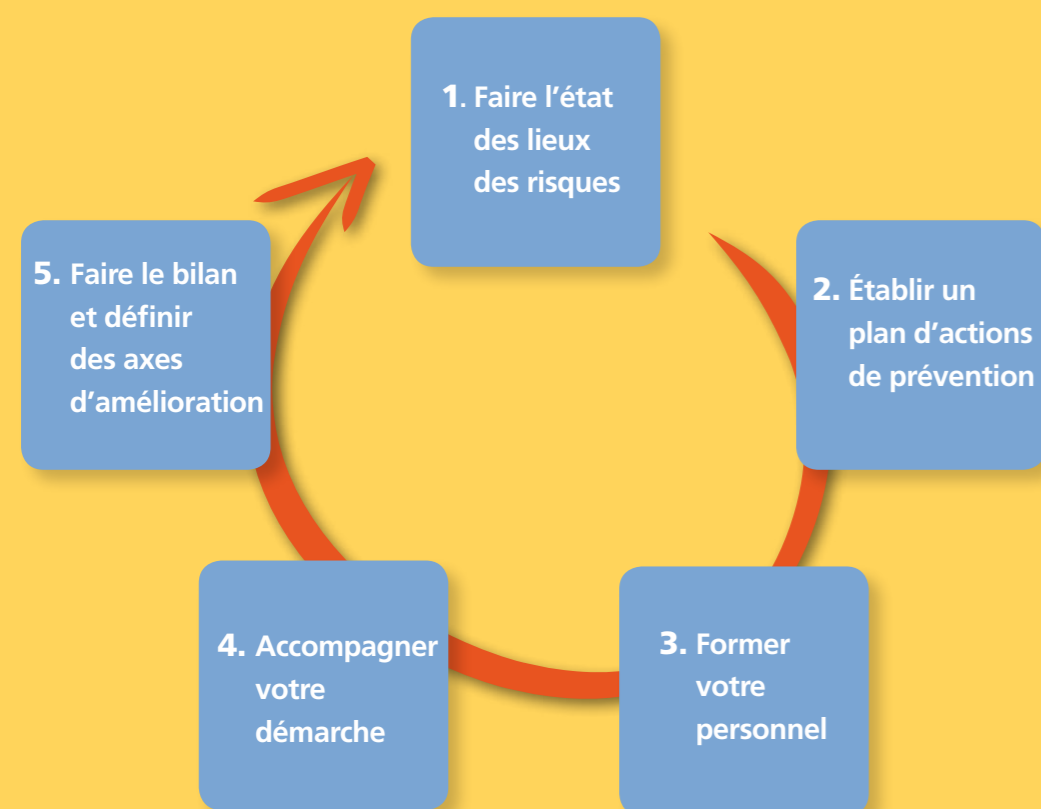


Évaluer et maîtriser les risques professionnels liés à vos agents



Absentéisme, accidents de service, maladies... En plus des conséquences humaines, cela peut représenter une charge organisationnelle et financière souvent très importante...

Pour vous aider dans vos actions de prévention des risques professionnels, Groupama vous propose une démarche organisée autour de 5 étapes afin de vous apporter le soutien dont vous avez besoin pour évaluer et maîtriser les risques auxquels vos agents sont exposés.

Ce service étant inclus dans votre assurance « Personnel des collectivités », Groupama met à votre disposition toute son expertise en vous proposant des outils adaptés aux risques que rencontrent vos agents sur leurs lieux de travail. Avec des formations et des conseils personnalisés, votre conseiller Groupama vous donne les clés utiles à la réussite de vos projets de prévention.



■ ■ ■ Groupama vous propose également de nombreuses solutions d'assurance et de services pour :

- votre responsabilité personnelle en tant qu'élu,
- le patrimoine et les responsabilités de votre collectivité,
- les véhicules,
- le patrimoine forestier,
- les associations de votre collectivité,
- les établissements sociaux et médico-sociaux, ...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller Groupama

Édition : Juillet 2010

COLLECTIVITÉS



PRÉVENTION
CONSEIL
ASSISTANCE

MAÎTRISEZ
LES RISQUES
PROFESSIONNELS
LIÉS À VOS AGENTS

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances - Document et visuels non contractuels - Association Centaure - Siège social : 3 rue Edmond Valentin - 75007 Paris - www.centaure.com - Crédits photos : Getty Images, Shutterstock. Réf : 221 157 - NEWACT PARIS 16 - Groupama finance le recyclage des imprimés par la protection de l'environnement en utilisant un fournisseur référencé « imprim vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

■■■ Étape 1 : faire l'état des lieux

Soucieuses d'apporter plus qu'une simple contribution financière, les équipes de Groupama sont à vos côtés pour identifier vos attentes liées à la protection de votre personnel.

Sur simple demande de votre part et selon la complexité des situations, une visite sur place de votre conseiller Groupama peut être organisée afin d'établir précisément un diagnostic de vos besoins. Vous pouvez ainsi initier une démarche proactive de lutte contre l'absentéisme et de prévention des risques professionnels auxquels sont exposés vos agents.



■■■ Étape 2 : établir un plan d'actions de prévention

Votre conseiller Groupama, accompagné d'un ingénieur spécialisé en prévention et du médecin conseil le cas échéant, vous fournit une première synthèse des risques identifiés et vous donne les premières recommandations pour mieux les maîtriser.

Ce plan d'actions de prévention organise dans le temps les différents moyens envisageables pour répondre à vos problématiques de sécurité. Ce document « fondateur » vous permet d'avoir une vision globale des mesures de prévention pour toutes les personnes concernées par cette démarche.



Le problème : l'utilisation d'échelles est nécessaire pour l'entretien des nombreuses haies de ma commune. Dans ces situations, les agents d'entretien font face à des risques importants comme les chutes. Que puis-je faire pour les intégrer à une démarche de prévention ?

La solution : les agents qui travaillent sur des opérations de tronçonnage ou d'élagage participent à des réunions de sensibilisation et reçoivent une fiche spécifique à ces risques dans laquelle ils trouvent une explication des bons gestes préventifs.



■■■ Étape 3 : former votre personnel

■ Sensibiliser les responsables

Élus, responsables des ressources humaines, agents chargés de la mise en œuvre de la prévention... Tous les acteurs de la santé et de la sécurité de votre collectivité doivent être informés sur les enjeux et les bonnes pratiques en termes de prévention des risques et d'absentéisme.

Pour cela, Groupama vous propose d'organiser des journées d'information. Les thématiques possibles sont :

- « La prévention des risques professionnels et la lutte contre l'absentéisme : statistiques, enjeux et acteurs »,
- « Les obligations en prévention : formations, documents et vérifications techniques »,
- « L'identification et l'évaluation des risques : enjeux et méthodes »,
- « La sécurité des lieux de travail ».

Par ailleurs, vous avez aussi à votre disposition des modules de sensibilisation à l'organisation et à la pratique de la prévention :

- Les instances de sécurité,
- Les formations obligatoires,
- La gestion et le stockage des produits chimiques dangereux, ...



Votre Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la prévention dans votre collectivité (ACMO) est un acteur central de votre politique de gestion de l'absentéisme et des risques professionnels.

C'est pourquoi Groupama vous donne les clés pour le recruter et le former favorisant ainsi son intégration au sein de votre organisation.



■ Former l'ensemble de vos agents

Pour garantir l'efficacité de votre engagement en matière de prévention, votre démarche doit intégrer toutes vos équipes : du chargé de prévention à l'ensemble de vos agents.

Pour cela, Groupama vous propose des modules opérationnels dédiés à vos agents afin de les sensibiliser aux risques professionnels et à leurs effets sur la santé :

- Le bruit,
- Les troubles musculo-squelettiques,
- Les risques chimiques,
- Le risque incendie / explosion,
- Les risques électriques, ...

Groupama vous accompagne aussi dans la mise en place de votre politique de prévention routière. 12 centres Centaure, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, vous proposent des formations adaptées pour vos agents afin qu'ils acquièrent les réflexes essentiels de sécurité routière.

■■■ Étape 4 : accompagner votre démarche

■ Le Guide Multimédia Info Maires

Ce guide contient des données juridiques et pratiques, mises à jour annuellement, pour vous informer sur la réglementation afférente à votre activité et à vos responsabilités. Vous y trouverez toute une série d'outils et de documents pratiques :

- Une base documentaire composée de fiches thématiques sur des sujets variés : le bruit, les opérations de tronçonnage / élagage, la restauration, le travail en hauteur, la manutention, l'exposition aux poussières, ...
- Des trames informatiques pour optimiser la rédaction de vos documents obligatoires sont également à votre disposition sur simple demande : protocole de sécurité, grille d'analyse des risques, conduite d'engins, arrêté de nomination de vos agents chargés de la mise en œuvre de la prévention, ...



■ Des moyens spécifiques

- Pour la prévention automobile

Vos agents utilisent quotidiennement les véhicules de la collectivité pour effectuer leurs missions. C'est pourquoi Groupama met à votre disposition l'expertise de son service dédié « Prévention Auto » : suivi de la sinistralité, fiches d'informations, réunions de conducteurs, ...

- Pour l'assistance psychologique et l'aide au retour à l'emploi

Difficulté personnelle, mal être, besoin d'accompagnement consécutif à un accident du travail, ... Afin de gérer les risques psychosociaux et la souffrance au travail, Groupama se fait l'intermédiaire entre votre collectivité et des professionnels partenaires à même de soutenir vos agents en difficultés et de faciliter leur réintégration en réfléchissant sur l'environnement de travail.



■■■ Étape 5 : faire régulièrement le bilan des actions de prévention

Votre démarche de prévention sera d'autant plus efficace que vous prendrez le temps de faire le bilan des actions entreprises. Pour cela, votre conseiller et un ingénieur prévention Groupama sont à votre disposition pour :

- faire le point sur les mesures mises en place,
- améliorer l'efficacité de ces mesures,
- si besoin, définir de nouveaux axes de travail.

C'est ainsi un cercle vertueux qui peut se mettre en place avec une démarche continue de perfectionnement des actions de prévention au sein de votre collectivité.